[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **13 (1933)**

Heft 8

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la
Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra

Septembre-Octobre 1933 — Paris-Ier — Treizième Année. - N° 8

Téléphone : Opéra 90-68
Adresse télégraphique : Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse *fait suite au* Bulletin mensuel *de la Chambre de Commerce Suisse en France*

Le numéro : 3 fr.
Abonnement annuel : 30 fr. (*argent français*)
Chèques postaux Paris 32-44

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

HISTORIQUE DES RELATIONS COMMERCIALES FRANCO-SUISSES

Historique des relations commerciales franco-suisses .. 165

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Pages

La participation suisse à la Foire Internationale et Coloniale de Marseille, Cyril CHABLOZ 171

Les interventions de la Chambre de Commerce suisse en France :

a) *Application de la loi française sur les indications d'origine* 173

b) *Règlement à l'amiable des litiges entre commerçants* 173

Baromètre des affaires 174

Renseignements utiles à qui voyage ..... couv.

PREMIÈRE PARTIE

Historique des relations commerciales franco-suisses

Au moment où la dénonciation par le Cabinet de Paris au 1er décembre prochain, de la Convention de Commerce du 8 juillet 1929 oblige la France et la Suisse à entamer des négociations pour la révision de leur statut contractuel, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rétrospectif sur le développement des relations commerciales franco-suisses au cours des quarante dernières années.

1° Mise en vigueur du tarif des douanes françaises (1892)

Au mouvement libre-échangiste qui caractérisa en matière économique le Second Empire, succéda en France un revirement protectionniste qui aboutit à une étape décisive de la politique douanière. Le vote de la loi douanière de 1892 avec le système du double tarif marqua l'abandon du système des traités de commerce et le passage de la France à un régime protectionniste caractérisé. Quelque temps auparavant, le Gouvernement, pour avoir les mains libres, avait pris soin de dénoncer tous les traités de commerce y compris la convention franco-suisse de 1882 qui expirait en 1892. Le système du double tarif comprend un « tarif général », tarif de droit commun applicable en l'absence de traités commerciaux et un « tarif minimum » réservé aux pays qui accordent aux produits français des avantages corrélatifs et font bénéficier les marchandises françaises de leurs tarifs les plus réduits (loi du 11 janvier 1892).

Les droits inscrits au tarif minimum étant sensiblement plus élevés encore que ceux dont bénéficiait la Suisse avant 1892, la France accepta de négocier avec sa voisine certaines dérogations à ce tarif minimum pour les positions intéressant particulièrement les industries exportatrices suisses. Ces négociations conduisirent à la conclusion d'une convention de commerce qui, ratifiée par les Chambres fédérales, fut malheureusement rejetée par le Parlement français.

2° Rupture douanière franco-suisse (1893 à 1895)

Ainsi éclata, le 1er janvier 1893, une guerre douanière entre la France et la Suisse. Le tarif général français fut appliqué aux importations suisses en France, ce qui amena la Suisse, à titre de représailles, à appliquer aux produits français un régime différentiel presque prohibitif.

Nous vîmes ainsi la valeur des importations françaises en Suisse tomber de 180 milions de francs suisses en 1892 à 112 milions en 1893, soit